



LP & Co - Notaires associés Grand'Rue , 13 5640 SAINT-GERARD

Hôtel de Ville Alle A – 2ème étage Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1 5000 Namur

Cellule Procédures préalables : 081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme : du lundi au jeudi : 081/246.347 Fax : 081/246.590 Courriel : infonotaire@ville.namur.be Accueil général Hôtel de Ville : 081/246.246 Site internet :www.namur.be

Délivré à Namur, le 0 6 -09- 2924

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 23/08/2024

V/réf.: 24-00-0698/004-AR

Référence dossier : Notaires/35017/2024 Votre correspondant · e : N. GODART

Maître∙s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale, Par délégation,

N. GODART

L'agent-e traitant-e délégué-e

Pour le Bourgmestre, Par délégation, L'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à MALONNE, Avenue de la Vecquée n°317, paraissant cadastré section C n°27D et appartenant à - Date de construction :

1971 - Statut urbanistique du bien : Maison.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.
- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
9/05/1990	Construction d'une annexe

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.
- Le bien est repris à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Lidaxes, voir variations possibles du tracé.

Enseignes - Site touristique protégé.